

---

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Commission restreinte du 19/09/2022

RAPPEL DES CONTROLES REALISES PAR LA COMMISSION SAISON 2021-2022

## CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

### **MESNIL SAINT DENIS – COMPLEXE SPORTIF G. LEFEVRE N°1 – NNI 78 397 01 01**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 03/01/2021. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines, le 08/09/2021. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 19/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 08/09/2021
- AOP

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 21/09/2031.**

\*\*\*\*\*

### **ST CYR L'ECOLE – PARC DES SPORTS LELUC N°4 – NNI 785450104**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 16/10/2020. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines, le 17/09/2021. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 17/09/2021 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/09/2021

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. demande à la mairie de :**

- **Modifier la hauteur des buts pour qu'elle atteigne 2m44**
  - Reculer les bancs de touche pour avoir une zone de sécurité de 2m50 minimum
- Clôturer complètement l'aire de jeu
- Débarrasser le matériel du vestiaire arbitre.

Une fois ces travaux effectués, la C.R.T.I.S. pourra proposer un classement en Niveau T6 jusqu'au 12/10/2031. La C.R.T.I.S. demande à la Mairie de lui fournir : - un Arrêté d'Ouverture au Public précisant la capacité d'accueil du terrain ou une Attestation Administrative de Capacité ; - un plan côté de l'aire de jeu ; - un plan côté des vestiaires ; - un plan de situation Pour compléter le dossier de classement. Ce terrain ne peut être classé en l'état.

**La C.R.T.I.S. demande à la mairie de réaliser les travaux demandés pour pouvoir classer ce terrain.**

\*\*\*\*\*

### **ORGERUS – STADE MARCEL CUAZ N°1 – NNI 78 465 01 01**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 24/11/2021. Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 08/12/2021. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 08/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 08/12/2021

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 04/01/2032.**

\*\*\*\*\*

### **BEYNES – STADE DE MORTEMAI N°2 – NNI 78 062 01 02**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 25/11/2020. Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 14/12/2021. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 14/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 14/12/2021

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 04/01/2032.**

\*\*\*\*\*

**FONTENAY ST PERE – STADE MUNICIPAL – NNI 78 246 01 01** Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 03/01/2021. Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 13/12/2021. La C.R.T.I.S. prend

connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 13/12/2021 et des documents transmis : - Rapport de visite du 13/12/2021 La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan du terrain, un plan des vestiaires ainsi qu'un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmissions des documents.**

\*\*\*\*\*

**ANDRESY – PARC DES SPORTS DES CARDINETTES – NNI 78 015 01 01**

Cette installation sportive était classée en niveau T4 jusqu'au 22/11/2021. Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 11/01/2022. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 11/01/2022 et des documents transmis : - Plan du terrain - Plan côté des vestiaires - Rapport de visite du 11/01/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir fournir un Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité, sur le modèle transmis, précisant la capacité d'accueil du public. Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 27/04/2032, sous réserve de fournir les documents demandés avant le 30/06/2022

\*\*\*\*\*

**LA QUEUE LES YVELINES – STADE DU LIEUTEL – NNI 785130101** Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 03/01/2021. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 20/01/2022. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 20/01/2022 et des documents transmis : La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan du terrain, un plan des vestiaires ainsi qu'un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmission des documents.**

\*\*\*\*\*

**LES ESSARTS LE ROI-STADE CHARPENTIER – NNI 78 220 02 01** Cette installation sportive était classée en niveau T6 jusqu'au 03/01/2013. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 21/01/2022. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 21/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 21/01/2022

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 08/03/2032.**

\*\*\*\*\*

**CERNAY LA VILLE – PARC DES SPORTS INTERCOMMUNAL N°1 – NNI 78 128 01 01**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 05/07/2021. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 08/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 08/02/2022 et des documents transmis : - Plan du terrain - Plan côté des vestiaires - AOP Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 08/02/2032.

## DIVERS

**ST CYR L'ECOLE-PARC DES SPORTS LELUC N°2**

**NNI 78 545 01 02**

Courrier de la mairie de ST CYR L'ECOLE indiquant vouloir que le terrain stabilisé soit retiré du classement.

## CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

### CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

**VOISINS LE BRETONNEUX – PARC DES SPORTS DU GRAND PRE N°1 – NNI 78 688 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 24/01/2022. Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S., le 04/04/2022. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 11/03/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 214 Lux
- Rapport Emin/Emaxi : 0.56.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/04/2024.**

**VOISINS LE BRETONNEUX – PARC DES SPORTS DU GRAND PRE N°1 – NNI 78 688 01 02**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 24/01/2022. Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S., le 04/04/2022. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 11/03/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 113 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.21.
- Facteur d'uniformité : 0.50.

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/04/2024.**

\*\*\*\*\*

**VELIZY VILLACOUBLAY – STADE JEAN DE NEVE – NNI 78 640 02 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E6 jusqu'au 23/06/2017. Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines, le 02/05/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 05/05/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 163 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.37.
- Facteur d'uniformité : 0.55.

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 10/05/2024**

\*\*\*\*\*

**MAGNY LES HAMEAUX – STADE JACQUES ANQUETIL N°1 – NNI 78 356 02 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E6 jusqu'au 04/06/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines, le 09/05/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 22/04/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 142 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.37.
- Facteur d'uniformité : 0.51.

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 10/05/2024.**

\*\*\*\*\*

**MONTIGNY LE BRETONNEUX – STADE DE LA COULDRE N°3 – NNI 78 423 01 03**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 11/02/2022. Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 25/02/2022. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/02/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 172 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/03/2024**

\*\*\*\*\*

**MONTIGNY LE BRETONNEUX – STADE DE LA COULDRE N°2 – NNI 78 423 01 02**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E6 jusqu'au 12/07/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district Des Yvelines, le 02/05/2022. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 12/05/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 226 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.65.

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 24/05/2024.**

\*\*\*\*\*

**BUC – STADE ANDRE DUFRANNE N°2 – NNI 78 117 01 02**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E6 jusqu'au 17/03/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district Des Yvelines, le 11/05/2022. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/05/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 180 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.

- Facteur d'uniformité : 0.64.

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/05/2024.**

\*\*\*\*\*

**ST CYR L'ECOLE – PARC DES SPORTS LELUC N°3 – NNI 785450103**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 16/05/2017. Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 12/09/2022. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 19/04/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 173 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.64.

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 13/09/2024.**